

DECLARATION DE L'ACHEVEMENT DE L'ACTIVITE DE RECHERCHE

Souscrit conformément à la disposition de l'article 61/13/12, § 2, alinéa 1^{er}, 5° de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, l'organisme de recherche reconnaît que :

le chercheur, nommé

.....(nom, nom(s) de famille),

a achevé l'activité de recherche, pour laquelle le chercheur a été engagé, conformément à l'article 61/12 de la même loi le/..../..... (jj/mm/aaaa).

Le chercheur a exercé la mobilité suivante vers la Belgique :

- Aucune
- Mobilité de courte durée de..... à
(jj/mm/aaaa)
- Mobilité de longue durée de à
(jj/mm/aaaa)

Nom de l'organisme de recherche signataire, signature et tampon:

